

CNRD 2015 - LA LIBERATION DES CAMPS NAZIS, LE RETOUR DES DEPORTES ET LA DECOUVERTE DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE

Modalités de l'épreuve :

- Durée : 2 heures, de 10h30 à 12h30 le vendredi 20 mars 2015
- Réalisation d'un devoir individuel portant sur le sujet académique, sans documents personnels. Vous devrez répondre à quelques questions à partir d'un dossier documentaire (4-5 documents) puis rédiger une synthèse répondant au sujet posé.

I/Le thème et ses limites.

1/ Le cadre-temps.

Les camps de concentration et d'extermination encore en fonction ou en cours d'évacuation ont été libérés au rythme de la progression des armées. Le 23 juillet 1944, le premier camp de concentration-extermination, situé à Lublin-Majdanek est évacué en toute hâte à l'approche des troupes soviétiques qui délivrent quelques centaines de malades (1 500 selon les chiffres du musée d'État) et découvrent un camp quasiment en l'état, conservant toutes les traces, dont certaines récentes, de la criminalité nazie. La période couvrant le thème peut être considérée comme close en octobre 1946, date de la fin du procès des grands criminels nazis devant le tribunal militaire international de Nuremberg. Toutefois, la question du retour des déportés et de leur réinsertion post-concentrationnaire dépasse ce cadre fixé, chaque histoire individuelle étant très particulière.

2/La notion de camps nazis.

Cette notion concerne les camps de concentration (KZ) et d'extermination relevant de la SS. Sont en dehors de la problématique et du champ de l'étude, les lieux de détention qui ont servi souvent de transit vers les camps de concentration, Sonderlager et forteresses, les ghettos, les camps semi-ouverts ou fermés regroupant des travailleurs étrangers de l'Est et de l'Ouest (dont le STO), ainsi que les camps de prisonniers de guerre.

3/La notion de déporté.

Le qualificatif de déporté sera entendu au regard de la définition qu'en a donné la loi française de 1948, à savoir pour la période 1940-1945 :

- toute personne transférée de force hors du territoire national puis internée dans une prison ou un camp de concentration,
- toute personne arrêtée dans les territoires annexés de fait au Reich allemand (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle), puis transférée dans un camp de concentration.

Il s'applique également à l'ensemble des personnes, quelle que soit leur nationalité, envoyée dans le système concentrationnaire ou génocidaire nazi, entre 1933 et 1945. En France, la population concentrationnaire rescapée des camps nazis était majoritairement composée de déportés résistants ou politiques, dont environ 55 % sont. En comparaison, la proportion des déportés juifs rescapés du génocide est très inférieure : de l'ordre de 3 %. Mais, ces deux catégories de déportations, sans pouvoir être assimilées—les destins des uns et des autres et les raisons de déportation n'étant pas de même nature — sont pour la France, sur le plan numérique, sensiblement équivalentes.

II/Avant la libération, le contexte historique

1/A l'Est et à l'Ouest

En janvier 1944, débutait l'offensive soviétique qui allait entraîner la retraite finale des armées allemandes et de leurs alliés à l'Est. Le rapport des forces en 1944 avait nettement basculé en faveur de l'Armée rouge. Entre juin et août 1944 un gigantesque déploiement de forces, que les Allemands ne décelèrent pas faute de capacités d'observation aérienne, permit aux Soviétiques de lancer, le 22 juin, une offensive générale violente et constante qui eut raison de la combattivité allemande. En juillet 1944, les soviétiques libérèrent le camp de Majdanek à l'Ouest de Lublin et poursuivent vers la Tchécoslovaquie. L'idée que des formations soviétiques approchaient de leur territoire frappait les esprits allemands de terreur.

A l'Ouest : débarquement de Normandie (opération Overlord) et en Provence, ainsi que la campagne d'Italie : la pression des Alliés était importante. Cependant, si le débarquement de Normandie souleva un immense espoir de voir la guerre terminée avant la fin de l'année 1944, la résistance acharnée qu'opposa la Wehrmacht à la progression alliée fit tomber bien des illusions. Les Allemands savaient que la guerre était perdue, mais n'en montrèrent rien et organisèrent une défense d'une redoutable efficacité, en utilisant toutes les tactiques meurtrières. Cette vigueur contribua à retarder le passage du Rhin par les Alliés jusqu'à fin mars 1945.

2/ A l'intérieur du Reich

Depuis Stalingrad (février 1943), Hitler s'obstinait à refuser tout repli qui aurait permis à ses forces de se rétablir et d'éviter encerclement et destruction. Après l'attentat manqué du 20 juillet 1944 contre Hitler le régime se raidit et une répression impitoyable sévit. Mais, dans l'ensemble, la population allemande fut choquée par la tentative d'assassinat du Führer à un moment critique de la guerre et les manifestations de fidélité et de loyalisme à sa personne se multiplièrent. Le prestige du Führer fut toutefois bientôt ébranlé par la percée des Alliés à l'Est et à l'Ouest. Le Parti et la police renforcèrent alors leur emprise sur la société pour l'obliger à défendre chaque pouce de sol allemand. C'est dans ce contexte que, le 18 octobre 1944, fut décidée la constitution d'unités combattantes de l'arrière. Cette milice, tout comme les jeunesses hitlériennes, participa aux massacres de détenus évacués des camps de concentration, ainsi qu'à la traque et la mise à mort des évadés.

3/Evacuation des camps et marches de la mort.

En l'espace de quelques mois, alors que le Reich s'acheminait vers une défaite inéluctable, près de 300 000 détenus des camps de concentration trouvèrent encore la mort, dans des conditions terribles, soit environ 35 % de l'effectif présent dans les camps. Les premiers camps les plus exposés à l'avancée des Alliés et des soviétiques sont évacués à partir de l'été 1944. Puis c'est au tour des camps polonais en janvier 1945, en plein hiver et par des températures sibériennes, évacués en wagons découverts ou à pied.



Le processus devint parfois incohérent, opposant ou mêlant chez les responsables, à divers échelons de la hiérarchie diverses conceptions : supprimer des détenus encombrants voués à l'extermination, main d'œuvre encore exploitable ou population négociable pour sauver sa peau. Ordres et contre-ordres et interprétations divergentes allaient découler de ces conceptions contradictoires et créer un immense désordre.

→ Carte clandestine réalisée par les détenues du camp de Ravensbrück en 1944, pour suivre l'évolution du front à partir des informations qui circulaient. Doutes et espoirs se mêlent chez les détenus au gré des informations récoltées.

→ Consulter les témoignages : de Gérard Pichot (évacué de Dora), d'Ida Grinspan (évacuée d'Auschwitz) et d'Andrée Gros-Duruisseau (évacuée de Ravensbrück) sur le site du CRRL (<http://www.crri.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-231.html>).

II/Délivrance et liberté.

1/Les prémices

Certains détenus se sont préparés psychologiquement et politiquement, parfois jusqu'à un niveau élevé, à la libération, au sein d'organisations clandestines, ou ont pu prendre des dispositions secrètes à un moindre niveau.

La résistance clandestine dans le camp de Buchenwald :

Dans le même temps, le comité international du camp s'efforçait d'atteindre directement les troupes américaines. On pouvait désormais se risquer à utiliser l'émetteur construit dans la salle de cinéma. Le Polonais Theofil Witek raconte de façon frappante comment, le 8 avril vers midi, l'appel au secours suivant fut lancé en russe, en anglais et en allemand avec l'alphabet morse : « Aux Alliés. À l'armée du général Patton. Ici le camp de concentration de Buchenwald. SOS. Nous demandons de l'aide. On veut nous évacuer. La SS veut nous exterminer. »

Ce texte avait été rédigé par les chefs de la résistance. Witek poursuit ainsi : « pendant que la dépêche était "pianotée" en

allemand, le courant fut coupé, mais en moins de trois minutes notre propre groupe électrogène prit le relais. Les dépêches en anglais et en allemand furent envoyées par Damazyn (ingénieur polonais), celle en russe par un prisonnier de guerre soviétique (Konstantin Iwanowitsch Leonow). »

Extraits de Langbein, Hermann, *La Résistance dans les camps de concentrations nationaux-socialistes 1938/1945*, Fayard, Les nouvelles études historiques, 1981, pp. 422, 423.

Sur la Résistance clandestine au camp de Buchenwald, on pourra se reporter au site de l'Association française Buchenwald-Dora www.buchenwald-dora.fr.

2/ Les premières libérations.

La libération intervient généralement quand il y a **rencontre avec les armées alliées, disparition ou neutralisation des gardiens**, mais elle peut aussi prendre d'autres formes — **remise de détenus à la Croix-Rouge internationale par les SS, évasions réussies** (isolées ou à plusieurs) au cours des marches de la mort, **actions collectives organisées** (avec quel degré de réussite ?), etc.

Le comte Bernadotte, représentant de la **Croix-Rouge** suédoise a **négocié des libérations avec Himmler** espérait parvenir à négocier une paix séparée avec les Alliés occidentaux contre la volonté d'Hitler.



Le 7 avril 1945, des prisonnières de nationalité norvégienne et danoise furent évacuées de Ravensbrück en direction de la Suède. Le 21 avril, la Croix-Rouge suédoise réussit à libérer 360 Françaises, puis 1000 autres détenues (surtout des Françaises et des ressortissantes des États du Benelux, dont 30 jeunes enfants) le 25 avril. On les conduisit en Suède, par le Danemark. Elles furent suivies le même jour de 3 960 femmes (en majorité polonaises), qui quittèrent Ravensbrück dans un train de marchandises en direction du Danemark.

→ **Évacuation de Françaises de Ravensbrück par la Croix-Rouge, mai 1945.**

3/Conscience et inconscience d'être libéré.

« Le 12 avril 1945, à 3 h 30 (de l'après-midi), toutes les usines renvoient les ouvrières qui arrivent excitées, les yeux brillants, énervées, exubérantes. Depuis le matin, les hommes (des prisonniers de guerre) leur donnent des nouvelles étonnantes : "Les Américains sont à Dessau, à seize kilomètres d'ici, ils peuvent arriver dans la nuit, [...] au premier coup de feu entendu [...] vous filerez en direction des Américains. Nous pouvons être délivrés cette nuit ou demain." [...] Mais la nuit passe, et justement sans un coup de feu, sans la moindre alerte [...] à 6 heures, coup de sifflet : "Rassemblement dans la cour [...] avec une couverture." Les Allemands et les Allemandes se sont habillés en civil. Ils ont la frousse eux-mêmes. Il faut marcher [...] pour prendre les camions qui doivent nous déposer à une gare quelconque. Nous repartons de Raguhn à quatre cent vingt femmes sur cinq cents venues deux mois plus tôt, soixante-douze sont mortes depuis. [...] Nous arrivons dans une gare [...] Je suis malade à crever [...] On nous fait grimper ceint vingt par wagon [...] Nous nous comprimons, [...] nous montons l'une sur l'autre. Le train démarre enfin. J'ai mal, je m'en peux plus. [...] Aucune notion du temps. [...] le temps passe, le train roule, s'arrête et roule encore longtemps. [...] Un jour, [...] on nous donne un bout de pain et une rondelle de saucisson. Un jour, enfin, le train s'arrête, en pleine campagne, et on nous laisse descendre du wagon, des camarades m'aident à descendre et me déposent par terre ; [...] Pas d'eau, mais on arrive quand même à prendre celle de la machine qui est tiède, qui sent le fer et qu'on boit. Les Posten (gardes) hongrois nous laissent tranquilles, pas très rassurés sur leur sort personnel. Le train repart [...] Il y a deux mortes au cours du voyage. [...] Elle le train marche, s'arrête de longues heures, mais on ne sait où il nous mène. [...] J'arrive à dire doucement à Rachel [...] qui semble la plus lucide d'entre nous : "Rachel, je ne peux plus tenir ; c'est mon dernier voyage, je vais mourir, mon cœur est faible, faible, c'est une question d'heures. [...] Un jour enfin, j'entends un remue-ménage dans le wagon [...] j'entends dire : "On descend, on est arrivé." L'idée me vient : "Proun que, malade, on ne me mette pas en camion, pour être brûlée, comme à Auschwitz." Je reste la dernière [...] et je me traîne à quatre pattes jusqu'à la porte. Je vois dix hommes, en bras de chemise, les bras tendus vers moi [...] je dis : "Non, je suis saib, et je sens mauvais." »

4/Evasions

Les évacuations sont parfois l'occasion d'évasions : les **transports en wagons-plateaux** lors de ralentissement des trains permettent de sauter, les **marches en zone boisée** favorisent la sortie discrète d'une colonne, les étapes dans des **granges** offrent des possibilités de dissimulation sous la paille... Mais les évasions restent **dangereuses**, les détenus restent facilement identifiables par leur tenue rayée et, s'il leur arrive de trouver une aide auprès de paysans allemands, ils risquent surtout d'être repris. Dans ce cas ils sont le plus souvent **abattus** sur place, ou exécutés peu après.

→ **Consulter les témoignages : d'Ida Grinspan (libérée du camp de Neustadt par les Alliés), d'Albert Rowek (de Buchenwald) et de René Chaigneau (de Dachau) sur le site du CRRL (<http://www.crrl.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-231.html>).**

La liberté retrouvée (ou reconquise) ne va pas sans un **sentiment de retour à la sécurité** et sans la possibilité **d'être soigné et nourri**. Il y a une part d'incertitude et de risque non négligeable dans la situation qui suit une évasion ou la disparition des gardiens. Les détenus peuvent toujours être repris et massacrés par les jeunesses hitlériennes, les hommes des unités combattantes de l'arrière, voire par la population locale.

Pour de nombreux détenus, la libération ne dépassera pas l'espace d'un bref moment de joie intérieure, quand ils ont pu en prendre conscience, en raison de leur **état d'épuisement ou de maladie**. Ils moururent peu après. Pour d'autres, une **longue hospitalisation**, suivie d'une période de **convalescence**, sera nécessaire. Liberté toute relative, donc, qui dépendait de l'état physique des détenus à la libération.

IV/Retour et rapatriement

1/Les conditions du rapatriement

Il est difficile de dresser une typologie satisfaisante des conditions du retour. Au gré des circonstances et des rencontres, les déportés s'agrègent à des groupes de prisonniers ou de civils, empruntent les circuits « officiels » mis en place par les Alliés (train et avion ou par des moyens de fortune). Ceux dont l'état sanitaire l'exige ou qui sont bloqués par les mesures de quarantaine doivent patienter parfois de longues semaines.

2/Le cas particulier de la France

À l'arrivée en France, les différentes catégories de rapatriés se mêlent. Si l'organisation avait été bien anticipée pour les prisonniers de guerre, ainsi que pour les travailleurs du STO, la situation se révèle très complexe pour les déportés, en raison de leur état sanitaire mais aussi de la dispersion des familles. La gare d'Orsay à Paris qui accueille les prisonniers de guerre ne convient pas à une population très affaiblie. Devant la nécessité de trouver un lieu plus adapté, le choix se porte sur l'hôtel Lutetia.

Tous les rescapés doivent subir un interrogatoire d'identité, une visite médicale plus ou moins longue, un traitement contre les épidémies et un dépistage radiographique, autant de formalités jugées parfois pénibles. Si nécessaires, des vêtements ordinaires sont proposés pour remplacer la tenue rayée. Une attention particulière est portée à l'alimentation, ce qui constitue dans un contexte de pénurie, un vrai casse-tête pour les autorités. Le séjour au Lutetia peut être une halte de quelques heures ou de plusieurs jours, le temps de reprendre des forces et de se préparer à la vie normale. Les plus faibles, après un séjour dans les hôpitaux, rejoignent des centres spécialisés, maisons de repos et sanatoriums.

V/Et après ?

1/Quel accueil ?

Presque chaque déporté rescapé présente une situation spécifique.

Le ministère des PDR (Prisonniers, Déportés et Réfugiés) crée en octobre 1944, tente de mobiliser l'opinion pour préparer au mieux les rapatriements de près de deux millions de ressortissants : 950 000 prisonniers de guerre, 750 000 travailleurs requis du STO et 70 000 survivants des camps. La campagne « Retour à la vie » vise à sensibiliser les Français et à favoriser la solidarité.



L'accueil reçu par les déportés est diversement apprécié : les questionnaires destinés à savoir d'où ils viennent, qui ils sont, « la suspicion » qui entoure leur interrogatoire, ont quelque chose de proprement insupportable. Pour les familles, le retour était synonyme d'angoisse dans l'attente d'informations sur le sort des êtres attendus ou de détresse en cas d'annonce d'une disparition.

Pour les survivants, le monde « d'avant » leur déportation est désormais le monde « d'après », qui leur est devenu étranger. Dans certaines familles, les rapports sont difficiles, voire conflictuels. Dans la société, l'incompréhension domine : d'où viennent ces déportés, qui sont-ils, pourquoi ont-ils été déportés ? Certains rescapés ont perdu parents et famille. En arrivant en France, ils se retrouvent seuls. Comment s'en sortent-ils ? Dans bien des cas le patrimoine familial des rescapés a été spolié (cas des Juifs) ou pillé (cas de certaines familles de résistants dont tous les membres ont été déportés).

Témoignage de Jacqueline Fleury :

« Nous avons été dirigées vers le Lutetia. Là, nous avons subi de nouveaux interrogatoires. Et, une nouvelle fois, nous avons été choquées par cette ambiance de femmes pomponnées. C'est vrai, il y avait bientôt un an que la France était libérée. Nous étions des gens qui arrivions bien tard. Mais pour nous, c'était difficile : ces gens ne pouvaient pas comprendre ce que nous avons enduré. Nous étions des êtres à part. On nous a donné une chambre, et on a pu se laver. On a peut-être aussi reçu des vêtements. Et puis, après avoir encore été interrogées, le lendemain matin, on nous a donné un ticket de métro et une petite somme d'argent. Comme nous habitons Versailles, on nous a dit : « Eh bien, mesdames, partez chez vous... » Nous avons pris le métro, jusqu'à Saint-Lazare, ma mère et moi, et puis le train. Et je nous vois encore, fatiguées, épuisées. Comme nous avions eu l'habitude de vivre toujours par terre, et que j'étais très fatiguée, les bords de trottoirs étaient très attirants. Et je disais à maman : « Attends, je voudrais m'asseoir. » Et je l'entends encore me répondre : « Mais enfin ma fille, nous sommes à Versailles, tu ne peux pas faire ça. »

Jacqueline Fleury, née en 1923, a seize ans lors de la déclaration de guerre. Elle réside alors à Versailles. Elle participe à la Résistance, travaille au journal clandestin Défense de la France, comme agent de liaison. Elle est arrêtée, ainsi que ses parents, pour fait de résistance, en juin 1944. Elle est emprisonnée à la prison de Fresnes puis déportée, le 15 août 1944, jusqu'à Ravensbrück, où elle retrouve sa mère. Elles sont affectées à différents Kommandos de femmes de Buchenwald, notamment celui de Markkleeberg d'où elles sont évacuées en avril 1945. Retrouvant sa famille à son retour, Jacqueline Fleury insiste sur la faible capacité d'écoute d'une société française, soucieuse de tirer un trait sur la guerre.

2/Une vie à reconstruire.

La situation des enfants juifs orphelins présente des spécificités. Pour eux, il ne s'agit pas à proprement parler de retour, mais d'une **vie nouvelle à construire**. Pour les déportés plus âgés : il faut reprendre une formation professionnelle, des études, ou une profession antérieure. Cette **réadaptation à la vie sociale et professionnelle** exige des efforts, parfois une aide ou une assistance. Des structures ont été créées pour aider à cette phase de réadaptation à la vie sociale. C'est le cas du **Comité des œuvres sociales des organisations de Résistance (COSOR)**.

Face à l'incompréhension d'une part de la population face aux souffrances endurées par les déportés dans les camps, **ceux-ci se regroupent au sein d'associations d'anciens déportés ou fondent les amicales des camps**. Ces structures leur permettront de maintenir des liens étroits, d'échanger sur leurs expériences et de porter la mémoire de cette tragédie auprès de la population et des générations suivantes.

Pas de destination ?

DOCUMENT 8

(Bergen-Belsen, le sort des Juifs de l'Est après la libération)

Contrairement aux détenus originaires de l'Ouest, rapatriés durant les premiers mois qui suivent la libération du camp, la plupart des ressortissants Juifs de l'Est restent sur place après la libération du camp. Il ne peut en effet plus être question pour eux de rentrer dans leur pays d'origine. Ils sont donc regroupés dans les casernes de l'ancien terrain militaire d'entraînement, qui devient le plus important camp de personnes juives déplacées, dans l'Allemagne de l'après-guerre. Un comité central des Juifs libérés en zone britannique est constitué. Certains souhaitent émigrer vers un autre continent : Amérique ou Australie. Mais beaucoup espèrent que la création d'un État juif en Palestine marquera un nouveau départ à leurs vies brisées. Ils voient dans le sionisme la seule réaction politique

possible au génocide perpétré par les nazis et le fondement d'une nouvelle identité collective. L'échec initial de la fondation d'un État juif en Palestine, du fait de l'opposition de la Grande-Bretagne, alors puissance mandataire en Palestine, et le refus opposé à l'émigration des Juifs restés à Bergen vers le Moyen-Orient, sont sources de conflits entre eux et les autorités britanniques. La situation se dénoue avec la création à l'ONU de l'État d'Israël en mai 1948. L'émigration vers Israël devient enfin possible.

Extrait de la revue *Mémoire vivante* n° 47 (septembre 2005), Bergen-Belsen, Fondation pour la Mémoire de la Déportation dossier p. 5 (www.fmd.asso.fr, rubrique Mémoire vivante).

→ Consulter les témoignages d'Ida Grinspan, de Marie-Jo Chombart de Lauwe et de Gérard Pichot : <http://www.crrl.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-232.html#cnrd14c>.

VI/La découverte progressive des camps de concentration et d'exterminations.

1/Que savait-on avant 1945 ?



Dès les années 1930, des informations sont diffusées à propos des premiers camps de concentration ouverts par le régime nazi. En France, en mai 1933, le magazine *Vu* publie un **reportage photographique sur le camp de Dachau**.

Par la suite, les photographies que les nazis eux-mêmes diffusent à des fins de propagande contribuent à créer la confusion : les camps de concentration apparaissent comme des **bagnes** dans lesquels les détenus doivent se plier à une **discipline intransigeante** et se soumettre au **travail forcé**.

Puis, pendant la guerre, les rares informations sur les camps de concentration et les centres d'extermination de la « Solution finale » provenaient de la presse clandestine des résistants et, pour les plus importantes, n'étaient connues que des sphères dirigeantes. C'est seulement au procès de Nuremberg et à ceux qui suivirent, contre les responsables des camps et centres d'extermination, que l'opinion commença à être mieux informée.

2/Les reporters de guerre.

Ils n'ont pas forcément contribué à faire comprendre, sur le moment, ce qui s'était réellement passé et ont donné une **vision apocalyptique**, notamment des mouroirs, qui a entretenu une certaine confusion dans les esprits.

3/ La presse et les premiers témoignages.

Les journaux locaux de la fin de la guerre et de la période des retours, conservés par les archives départementales, ont comporté des témoignages de déportés, publiés dès 1945. Ces témoignages donnent des éclairages différents. Mais dans la majeure partie des cas, les déportés n'arrivent pas à s'exprimer face à l'incompréhension de la société, l'écriture personnelle peut être une thérapie (**Andrée Gros-Duruisseau** a écrit ce qu'elle a vécu sur un cahier gardé secret, publié qu'en 2008). Ils sont nombreux à avoir fait des dépressions. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les témoignages publics se font plus récurrents et certains comme **Ida Grinspan**, continue aujourd'hui à parcourir les établissements scolaires de France pour faire vivre le « devoir de mémoire ».

4/ Les procès.

Le procès de Nuremberg et les procès des responsables des camps ont permis d'avoir une connaissance plus précise des camps de concentration et d'extermination nazis, et de faire la distinction entre ces deux catégories. Et ce n'est qu'après de nombreuses années de recherches et d'études que les camps d'extermination ont été renommés « centres de mise à mort ».

Le procès s'ouvre le **20 novembre 1945 à Nuremberg**. L'acte d'accusation relevait à l'encontre des accusés **quatre chefs d'accusation** :

- 1 / l'organisation et l'exécution d'un plan concerté ou complot en vue de commettre des crimes.
- 2 / Les crimes contre la paix par la préparation et le déclenchement de guerres d'agression.
- 3 / les crimes de guerre.
- 4 / Les crimes contre l'Humanité.

Ce dernier chef d'accusation est une grande **innovation dans le droit international**. Il est défini comme suit par le Statut du Tribunal Militaire international en application de l'accord de Londres du 8 août 1945 entre les Alliés : « **Les crimes contre l'Humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux** »

Le crime contre l'Humanité a été déclaré **imprescriptible**.

Les révélations du procès de Nuremberg :

Le règlement des camps de concentration :

« Je vais lire le quatrième paragraphe de l'introduction de ce règlement [...]. Ce paragraphe, qui figure page 1 dans la traduction et dans l'original, est ainsi conçu : *“Tolérance signifie faiblesse. En conséquence, le châtiment sera impitoyablement appliqué chaque fois que l'intérêt de la Patrie entre en jeu. Le bon citoyen égaré ne sera jamais touché par ce règlement. Mais que les agitateurs politiques et les meneurs intellectuels, quelles que soient leurs tendances, reçoivent cet avertissement : prenez garde à ne pas vous faire prendre, car on vous saisira à la gorge*

et on vous réduira au silence, selon vos propres méthodes.” »

Ce règlement fut publié en 1933 par le SS Führer Eicke, qui, cela mérite d'être noté, était le commandant des *SS Totenkopf Verbände*¹.

Extraits de l'intervention du commandant Warren F. Farr (substitut du procureur américain) au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, 19 décembre 1945, Édition française, tome IV, p. 197.

1 - Subdivision de la SS plus spécialement chargée des camps de concentration.

DOCUMENT

(procès de Nuremberg - Auschwitz)

M. DUBOST : quel était le régime disciplinaire du camp ? Qui assurait la surveillance et la discipline ? Quelles étaient les sanctions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : en général, les SS économisaient beaucoup de personnel à eux en employant des détenus pour la surveillance du camp. Ils ne faisaient que superviser. Ces détenus étaient prisés parmi des filles de droit commun et des filles publiques allemandes et quelquefois d'autres nations, mais en majorité des Allemandes.

On arrivait, par la corruption et la délation, la terreur, à les transformer en bêtes humaines, et les détenues ont autant à s'en plaindre que des SS eux-mêmes. Elles frappaient autant que frappaient les SS et, en ce qui concerne les SS, les hommes se conduisaient comme les femmes et les femmes étaient aussi sauvages que les hommes. Il n'y a pas de différence.

Le système employé par les SS pour avilir les êtres humains au maximum en les terrorisant, et, par la terreur, en leur faisant faire des actes qui devaient les faire rougir d'eux-mêmes, arrivait à faire qu'ils ne soient plus des êtres humains. Et c'était cela qu'ils recherchaient ; il fallait énormément de courage pour résister à cette ambiance de terreur et de corruption.

[...]

M. DUBOST : en quoi consistaient les punitions ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : en mauvais traitements corporels, en particulier, une des punitions les plus classiques était 50 coups de bâton sur les reins. Ces coups de bâton étaient donnés par une machine que j'ai vue ; c'était un système de balancement qui était manipulé par un SS. Il y avait aussi des appels interminables jour et nuit ou bien de la gymnastique ; il fallait se mettre à plat ventre, se relever, se mettre à plat ventre, se relever, pendant des heures, et quand on tombait, on était assommé de coups et transporté au bloc 25.

[...]

M. DUBOST : êtes-vous témoin direct de la sélection à l'arrivée des convois ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER : oui, parce que quand nous avons travaillé au bloc de la couture en 1944, notre bloc où nous habitions était en face de l'arrivée du train. [...] Nous voyions donc les wagons déplombés, les soldats sortir les hommes, les femmes et les enfants des wagons, et on assistait aux scènes déchirantes des vieux couples se séparant, des mères étant obligées d'abandonner leurs jeunes filles, puisqu'elles entraient dans le camp, tandis que les mères et les enfants étaient dirigés vers la chambre à gaz. Tous ces gens-là ignoraient le sort qui leur était réservé. Ils étaient seulement désespérés parce qu'on les séparait les uns des autres, mais ils ignoraient qu'ils allaient à la mort. Bien que non précis, il s'agissait de convois de déportés juifs, seuls à subir la sélection à l'arrivée.

Extraits du témoignage de Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER, déportée à Auschwitz puis Ravensbrück, au procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, tome VI, pp. 221 à 224.

1 - Bien que non précis, il s'agissait de convois de déportés juifs, seuls à subir la sélection à l'arrivée.



Couverture du magazine *Regards*, n° 27, 8 février 1946 (coll. Musée de la Résistance nationale / Champigny).

Le 24 janvier 1943, Marie-Claude Vaillant-Couturier, résistante, déportée à Auschwitz en janvier 1943 puis transférée à Ravensbrück le 2 août 1944, témoigne au procès de Nuremberg le 26 janvier 1946. Face aux plus hauts responsables nazis, elle décrit avec précision, à la demande du procureur français, le sort de ses camarades et des juifs déportés en masse de Hongrie à partir du printemps 1944.

La présence de Marie-Claude Vaillant-Couturier au procès de Nuremberg lui donne une stature exceptionnelle dans le monde de la Déportation en France. *Regards*, magazine à grand tirage de la presse communiste, rend hommage à cette femme engagée et digne en publiant en couverture sa photographie prise par François Boix, lui-même déporté à Mauthausen. Marie-Claude Vaillant-Couturier défendra en 1964 à l'Assemblée nationale l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité en France et deviendra en 1990 la première présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

D'après la brochure de la Fondation pour la mémoire de la déportation, septembre 2014.

D'après les sites internet du Mémorial de la Shoah et du CRRL de Thouars.